



Demande de recouvrement par une société de recouvrement amiable

Par **Andre Renucci**, le **12/12/2011** à **11:45**

Bonjour,rrnrnJ'ai été contacté récemment par une société de recouvrement amiable pour une somme que je suis sensé devoir à la société Free. J'ai résilié mon abonnement chez Free au mois de juillet 2011 dans les conditions normales décrites dans les CGU. Free m'a d'ailleurs envoyé un mail accusant réception du matériel mis à dispo .rnJe n'ai reçu aucun courrier ni facture de Free justifiant la somme de 59,85 € .rnJ'ai donc répondu à la société de recouvrement en demandant un justificatif de la somme due. Pas de réponse, mais plusieurs jours plus tard un nouveau courrier un peu plus agressif disant que l'on avait essayé de me joindre au téléphone et comme je n'avais donné aucune réponse ni orale ni écrite pour contester la demande était maintenue.rnJe réponds par un nouveau courrier en recommandé avec ar auquel la société de recouvrement n'as pas donné suite depuis 2 semaines et je reçois un projet de saisine du tribunal car soit disant je n'ai donné aucune suite à leurs différents courriers !rnPour l'instant je suis menacé d'un recouvrement par voie d'huissier de justice.rnCette procédure était elle légale ? je n'ai aucune facture, aucune explication et je dois payer sans rien dire ?rnMerci de votre réponse, je tiens évidemment à votre disposition les divers courries afférant à cette affaire.rnCordialementrnA.Renucci

Par **Tisuisse**, le **12/12/2011** à **18:52**

Bonjour,rrnrnLisez ceci :rnhttp://www.experatoo.com/information-du-consommateur/societes-recouvrement_73116_1.htmrnpuis revenez nous poser vos questions complémentaires si besoin est.